



Plan d'action collectif pour le bassin versant de la rivière Lepage

Janvier 2019



Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière de la MRC de La Rivière-du-Nord dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – Projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2017-2018, ainsi que de la Ville Saint-Colomban.



Plan d'action collectif pour le bassin versant de la *rivière Lepage*

Résumé

Le bassin versant de la rivière Lepage est partagé entre les municipalités de Saint-Colomban et du canton de Gore. Des inquiétudes liées à la santé des lacs et à la pérennité des usages de l'eau dans le bassin versant ont motivé les acteurs de l'eau à se réunir pour discuter de leurs besoins et préoccupations en lien avec les ressources en eau du territoire. Issue d'une volonté citoyenne et municipale commune, l'élaboration de ce Plan d'action vise à identifier les actions concertées prioritaires favorisant la protection de l'eau et le bien-être collectif dans ce bassin versant.

1. MISE EN CONTEXTE

Abrinord a réalisé ce Plan d'action collectif afin d'aborder certaines préoccupations, liées à la qualité de l'eau et à la pérennité des usages, énoncées par des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Lepage. La réalisation de ce Plan d'action a permis d'approfondir les connaissances au sujet des principaux enjeux, problématiques, acteurs et usages de l'eau sur ce territoire. L'approche participative au cœur de la démarche repose sur la concertation et vise à mieux comprendre les besoins et préoccupations des acteurs. Elle favorise également la mobilisation des acteurs autour d'objectifs communs et facilite la prise de décisions pour assurer l'intégrité des écosystèmes et d'un milieu de vie durable. Avec comme unité de gestion le bassin versant, on cherche à inclure tous les éléments et intervenants nécessaires pour développer des bonnes pratiques qui mettent de l'avant la gestion intégrée des ressources en eau du territoire.

Les différentes sections du Plan d'action collectif, incluant un portrait du territoire et des ressources en eau ainsi qu'un diagnostic des principales problématiques, sont présentés dans un **RÉCIT GÉOGRAPHIQUE**. Sous forme d'application Web interactive, le récit permet d'explorer le territoire d'une façon dynamique et de mieux comprendre les interactions entre le territoire et les ressources en eau. En outre, il s'agit d'un outil qui contribue à cultiver un sentiment d'appartenance envers la rivière, ce qui est essentiel à la mise en œuvre du plan d'action.

Le Plan d'action collectif rassemble les éléments d'information nécessaires à la compréhension des problèmes d'ordre hydrique, environnemental ou territorial qui touchent le bassin versant de la rivière Lepage, et vise à identifier des actions prioritaires pour y remédier. Un sondage et des rencontres ont permis d'impliquer une variété de personnes et d'organisations provenant de divers secteurs:

Organisation	Secteur
Associations de lacs	Communautaire
MRC d'Argenteuil	Municipal
MRC de La Rivière-du-Nord	Municipal
Municipalité du Canton de Gore	Municipal
Promoteurs immobiliers	Économique
Riverains, usagers et autres citoyens	Communautaire
Terrain de golf	Économique
Ville de Saint-Colomban	Municipal

2. OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION

- ✓ Cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques liées à l'eau selon une approche concertée;
- ✓ Faciliter la mobilisation des acteurs de l'eau et le développement de partenariats;
- ✓ Encourager le partage de connaissances et d'expériences en favorisant les opportunités d'échanges.

3. ÉTAPES DE RÉALISATION

PORTRAIT

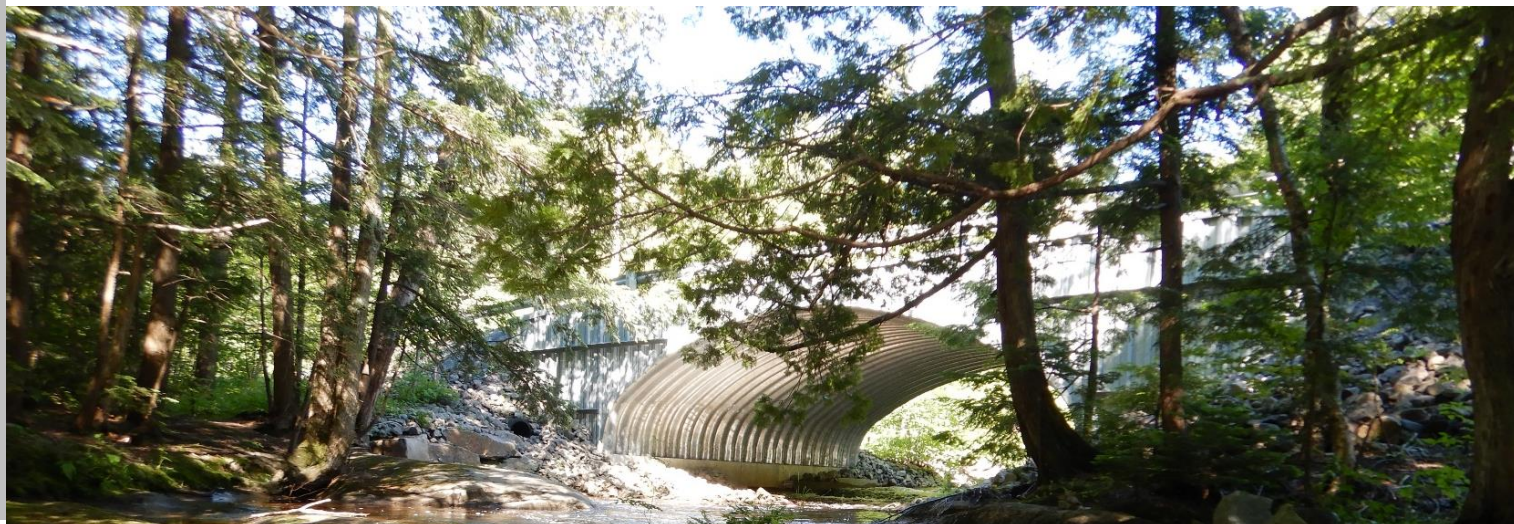
Rassembler les caractéristiques hydrologiques, territoriales et sociales du bassin versant

DIAGNOSTIC

Établir les liens entre les problèmes observés (constats) et leurs causes potentielles

PLAN D'ACTION

Identifier les actions prioritaires qui répondent aux problématiques



4. DIAGNOSTIC

À la lumière des informations présentées dans le portrait, cinq principaux constats relatifs aux ressources en eau ont été identifiées. Une analyse plus approfondie permet ensuite de faire un diagnostic et d'identifier les causes potentielles, tel que résumé dans le tableau ci-dessous.

CONSTATS	CAUSES POTENTIELLES
1. Perte de milieux naturels et de leur connectivité due à l'anthropisation du bassin versant	• Développement résidentiel et des infrastructures routières (déboisement, remblais, modification du drainage, artificialisation des rives) • Réseau de transport d'énergie • Déboisement des rives et des terrains • Imperméabilisation du sol
2. Risque accru de ruissellement et d'érosion dû à l'anthropisation du bassin versant	
3. Préoccupation citoyenne et municipale concernant la pérennité des usages des lacs Légaré, l'Heureux et Capri	• Contamination potentielle des plans d'eau (ex. coliformes fécaux, phosphore, matières en suspension, abrasifs hivernaux) • Présence importante de plantes aquatiques • Déboisement des rives et des terrains et imperméabilisation du sol • Difficulté à sensibiliser et responsabiliser les riveraines et usagers
4. Manque de données sur la conformité des installations septiques et des bandes riveraines à proximité des cours d'eau	• Manque de ressources pour effectuer les suivis • Suivis effectués en priorité autour des lacs
5. Proportion importante d'installations septiques et de bandes riveraines non-conformes en terrains riverains autour des lacs Légaré, l'Heureux et Capri	• Difficulté à appliquer la réglementation • Manque de ressources pour prouver la déficience d'une installation septique • Installations septiques situées près des plans d'eau et/ou sur des petits terrains, rendant la mise au norme ardue • Habitations construites à proximité des plans d'eau ne laissant pas suffisamment d'espace aux bandes riveraines • Engagement limité de la part de certains riverains

5. ORIENTATIONS

Afin d'assurer que les actions demeurent le reflet des priorités des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Lepage, quatre orientations guident les actions du plan d'action :

- OR-1 >** Réduire les apports en contaminants vers les plans d'eau
- OR-2 >** Harmoniser la planification du territoire avec la protection des milieux naturels
- OR-3 >** Favoriser le partage de données environnementales au sein et entre les municipalités du bassin versant
- OR-4 >** Informer, sensibiliser et améliorer les compétences des acteurs quant à leurs rôles et responsabilités en matière de protection des ressources en eau

6. ACTIONS

La démarche a permis d'identifier **13 actions** concertées et priorisées. La mise en œuvre des actions contribuera certainement à assurer que les propriétés écologiques essentielles au maintien d'un équilibre entre les composantes anthropiques et naturelles du bassin versant soient maintenues.

Le tableau suivant présente les actions ainsi que des exemples d'activités associées, identifiées selon les idées recueillies lors des rencontres du groupe de travail. Quant à la priorisation des actions, elle est issue d'un exercice réalisé par le groupe de travail. Plus précisément, chaque participant devait choisir trois actions parmi celles retenues lors de la rencontre et devait les classer selon un ordre de priorité (1, 2 et 3). Une échelle de priorité de 1 (forte priorité) à 5 (faible priorité) a ensuite été utilisée pour prioriser les actions dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU DES ACTIONS PRIORITAIRES ET PROPOSITION D'ACTIVITÉS ASSOCIÉES

ACTIONS IDENTIFIÉES	PRIORITÉ	ACTIVITÉS ASSOCIÉES	PARTENAIRES POTENTIELS
1. Optimiser le suivi et la gestion des données environnementales pour faciliter la prise de décisions (installations septiques, bandes riveraines, qualité de l'eau et foyers d'érosion)	1	a. Former un groupe de travail intermunicipal pour le développement d'un outil d'acquisition et de gestion des données environnementales b. Former et accompagner les municipalités sur l'utilisation de l'outil c. Optimiser les méthodes de caractérisation et de gestion des données environnementales d. Revoir la gestion des droits acquis e. Poursuivre le suivi de la qualité de l'eau de la rivière Lepage, des tributaires et des lacs	-Municipalités -MRC -Experts -Chercheurs -Abrinord
2. Former les employés en GDEP et sur l'entretien des fossés	2	a. Encourager la participation des employés municipaux aux formations et conférences portant sur ces sujets	-Municipalités -MRC -Experts -Abrinord
3. Assurer la mise aux normes des installations septiques	3	a. Évaluer la faisabilité d'un programme de financement (ex. programme Éco-prêt du Canton de Gore) b. Promouvoir le crédit d'impôt du gouvernement du Québec pour la mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées résidentielles (jusqu'en 2022) c. Arrimer la réglementation municipale sur les installations septiques et la Loi sur les compétences municipales et revoir les obstacles à l'applicabilité	-Municipalités -Gouvernement provincial -Abrinord
4. Embaucher le personnel nécessaire pour effectuer le suivi des installations septiques, des bandes riveraines et des plantes aquatiques	3	a. Valider la non-conformité des installations septiques de catégories B et C b. Effectuer ou poursuivre le suivi des installations septiques et des bandes riveraines autour des lacs et des cours d'eau c. Renforcer l'application équitable de la réglementation visant les installations septiques et les bandes riveraines non-conformes (amendes, remplacement obligatoire, plantation) d. Effectuer le suivi du périphyton selon le protocole du MELCC pour rapidement déceler les apports importants en phosphore (article sur le périphyton) e. Suivi spatio-temporel des herbiers aquatiques dans les lacs Boivin, Légaré, l'Heureux et Capri	-Municipalités -CRE Laurentides -Abrinord

TABLEAU DES ACTIONS PRIORITAIRES ET PROPOSITION D'ACTIVITÉS ASSOCIÉES (suite)

ACTIONS IDENTIFIÉES	PRIORITÉ	ACTIVITÉS ASSOCIÉES	PARTENAIRES POTENTIELS
5. Uniformiser les normes liées aux traverses de cours d'eau à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant	4	a. Répertorier les fossés et ponceaux problématiques et effectuer les correctifs nécessaires b. Prévoir une rencontre réunissant les MRC et municipalités du bassin versant	-MRC -Municipalités -Experts -Abrinord
6. Moderniser la réglementation sur les bandes riveraines (en cours)	4	a. Assurer la mise en place de la nouvelle réglementation sur les bandes riveraines	-Ville de Saint-Colomban
7. Nommer officiellement la rivière Lepage	4	a. Effectuer un sondage auprès des citoyens sur leur intérêt d'attribuer un toponyme officiel à la rivière Lepage b. Recueillir les informations nécessaires sur la démarche et les implications d'attribuer un toponyme officiel	-Municipalités -Citoyens -Abrinord
8. Développer une stratégie de gestion durable des eaux pluviales (GDEP) au niveau municipal	5	a. Ajouter des exigences relatives à la GDEP à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement des MRC b. Utiliser les résultats de l'Autodiagnostic municipal en GDEP afin d'apporter les modifications nécessaires aux pratiques municipales et aux aménagements présents et futurs c. Valider les patrons d'écoulement potentiel et vérifier que le plan de drainage s'arrime avec l'écoulement potentiel d. Mettre en place des mesures incitatives auprès des propriétaires fonciers pour favoriser une meilleure rétention des eaux à la source (ex. offre de végétaux pour jardins de pluie, prix de reconnaissance, offre de matériaux à prix réduit)	-Municipalités -MRC -Experts -Abrinord - Citoyens
9. Organiser une séance d'information sur les nouvelles technologies dans le domaine du traitement des eaux usées de systèmes décentralisés	5	a. Développer un partenariat avec un centre de recherche spécialisé	-Municipalités -MRC -Experts -Abrinord

TABLEAU DES ACTIONS PRIORITAIRES ET PROPOSITION D'ACTIVITÉS ASSOCIÉES (suite)

ACTIONS IDENTIFIÉES	PRIORITÉ	ACTIVITÉS ASSOCIÉES	PARTENAIRES POTENTIELS
10. Élaborer une stratégie d'information et de sensibilisation afin de mettre en valeur les atouts naturels du territoire et d'encourager l'engagement des citoyens envers la protection de l'eau et des milieux associés	5	a. Évaluer l'efficacité des stratégies et outils existants b. Développer ou adapter des outils (ex. trousse de bienvenue, dépliants, affiches) et les diffuser aux citoyens et usagers c. Organiser des rencontres avec les citoyens (porte-à-porte, séance d'information) d. Organiser des événements promotionnels (ex. journée de l'environnement, activités de végétalisation des berges et des jardins de pluie) e. Mettre en place des stations de lavage pour les embarcations f. Diffuser et vulgariser les résultats en lien avec la qualité de l'eau	-Municipalités -MRC -Experts -CRE Laurentides -Abrinord
11. Créer un accès public	5	a. Consulter le Guide de réflexion sur l'accessibilité aux plans d'eau d'Abrinord b. Effectuer un sondage d'intérêt auprès des citoyens et entamer les démarches au besoin	-Municipalités -Citoyens -Abrinord
12. Promouvoir les bonnes pratiques d'aménagement paysager afin de restreindre l'utilisation de pesticides et d'engrais	5	a. Évaluer l'efficacité des outils existants et de l'information disponible b. Organiser une campagne de sensibilisation (ex. patrouille, dépliants)	-Municipalités
13. Élaborer une stratégie de conservation des milieux naturels	5	a. Élaborer un plan de conservation des milieux naturels b. Restaurer les zones sensibles fréquentées (ex. sentiers de VTT nécessitant des travaux de restauration)	-municipalités -MRC -experts -Abrinord